

SUJET 32 :

Economie générale :



1) Définitions :

- **Pays à revenu intermédiaire :** c'est l'ensemble des pays en développement recensés par la banque mondiale, comme ayant un PNB par habitant compris entre 450 dollars et 1600 dollars.
- **Bonne gouvernance :** c'est la gestion transparente et rigoureuse des ressources publiques.
- **Dépression :** évolution de l'activité économique caractérisée par une baisse de la production et une augmentation du chômage.
- **Economie agraire :** activités de production liées à la terre et à l'agriculture.

2) Les premiers accords de Lomé étaient seulement basés sur l'assistance, mais les "accords de l'espoir" sont axés sur le développement économique des Etats ACP.

3) Les accords sont dits ceux de l'espoir parce que pour la première fois des accords UE-ACP sont axés sur le développement. Ces accords doivent permettre aux ACP d'être en phase avec les évolutions économiques et techniques actuelles que connaissent les pays du Nord, de relancer leurs économies, d'améliorer la qualité de leur production afin de vendre mieux et dégager des ressources pour lutter contre le chômage et réduire la pauvreté. C'est un accord qui doit amener les Etats ACP au stade de pays à revenus intermédiaires.

4) Le fonds européen de développement, permet l'octroi aux ACP de crédits de compensation de la baisse des recettes d'exportation dans le cadre du STABEX et du SYSMYN pour les produits miniers. Le FED garantit également les risques d'investissement des ressortissants de l'UE dans les ACP.

L'on retiendra alors que le FED permet de stabiliser les recettes d'exportation des matières des ACP et de motiver les investissements dans ces Etats.

Economie d'entreprise :



1) Définitions :

- **Pouvoir :** c'est la capacité d'imposer la volonté, de forcer l'obéissance ou de faire prévaloir son opinion.
- **Externalité :** effet obligé et sans contrepartie de l'activité d'un agent économique sur les autres agents ou sur l'environnement.
- **Flexibilité de l'emploi :** c'est l'adaptation de l'organisation du travail au sein de l'entreprise, pour apporter plus de souplesse.

2) Les décisions opérationnelles sont relatives à l'exploitation courante. Elles ont pour

Objectif de rendre efficient le processus de transformation des ressources en produits Vendus. De ce fait elles sont nombreuses, fréquentes, répétitives et peuvent être Programmées à l'aide de modèles mathématiques et informatiques.

C'est l'inverse pour les décisions stratégiques relatives aux choix à long terme qui concernent le devenir de l'entreprise. Elles sont peu nombreuses, ont des conséquences à moyen et long terme et font intervenir de nombreux facteurs de choix qualitatifs ce qui exclut toute programmation.

3) Les tableaux de bord sont des instruments de pilotage. Etablis périodiquement, ils contiennent des informations permettant d'engager des actions correctives en fonction des écarts constatés entre les objectifs et les réalisations.

4) Une entreprise citoyenne est celle, qui met en œuvre des activités et des financements qui contribuent, en dehors de ses activités marchandes, à la réalisation d'actions socio-culturelles, d'intérêt général, de solidarité. C'est en plus celle qui respecte les valeurs humaines et écologiques.